



# Intermédiation Locative (IML)

## Bilan d'activités 2020



## I. L'INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

L'intermédiation locative s'est progressivement développé depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite « loi Besson ».

Ce dispositif est une forme de mobilisation du parc privé à des fins sociales. Un tiers social, agréé par l'Etat, intervient entre le propriétaire bailleur et le ménage occupant le logement, afin de simplifier et sécuriser la relation locative entre ces deux parties. Ce système repose sur 3 piliers :

- Une gestion locative rapprochée qui vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en situation de précarité,
- Un accompagnement adapté aux besoins du ménage et visant à son autonomie,
- La mobilisation des bailleurs privés, invités à s'inscrire dans un acte solidaire tout en s'assurant la simplicité, une sécurité et une garantie dans la gestion de leur bien et des avantages fiscaux et financiers.

En janvier 2019, dans le contexte de développement des politiques du Logement d'abord, l'AMISEP créé sa 2ème Agence Immobilière à Vocation Sociale dans les Côtes d'Armor, l'AIVS@22, dans l'objectif de promouvoir l'Intermédiation Locative au service des publics en situation de précarité.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, dans la continuité des coopérations significatives initiées à travers un groupement solidaire, l'IML se met en œuvre dans les Côtes d'Armor à travers la collaboration des associations suivantes :

Pour les missions de captation et de gestion locative adaptée

- L'AIVS@22- AMISEP, sur l'ensemble du Département

Pour les missions d'accompagnement social :

- ADALEA, pour le territoire de Saint-Brieuc et Loudéac
- AMISEP, pour les territoires de Guingamp et Lannion
- PENTHIEVRE ACTIONS, pour le territoire de Lamballe
- STEREDENN, pour le territoire de Dinan.

## II. LA CAPTATION

Au cours de l'année 2020, l'AIVS@22 a capté 18 logements dont 15 au titre de son activité d'intermédiation locative. Les principales caractéristiques du parc logement IML vous sont présentées ci-dessous :

### 1. Caractéristiques du parc logements IML

#### Répartition géographique des logements captés

	Nombre de logements prévisionnels	Nombre de logements captés en 2020	% du prévisionnel réalisé
Saint Briec	10	3	30%
Lamballe	3	1	33%
Dinan	3	0	0%
Loudéac	2	1	50%
Guingamp	1	7	700%
Paimpol	2	2	100%
Lannion	3	1	33%
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>63%</b>

#### Répartition géographique des places captées

	Nombre de places prévisionnelles	Nombre de places captées en 2020	% du prévisionnel réalisé
Saint Briec	18	6	33%
Lamballe	6	1	17%
Dinan	4	0	0%
Loudéac	3	1	33%
Guingamp	2	13	650%
Paimpol	3	5	167%
Lannion	4	1	25%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>68%</b>

L'activité de prospection / captation au cours de l'année 2020 a été particulièrement impactée par l'épidémie de COVID19 et ses conséquences. Le confinement imposé au cours des mois de mars, avril, mai et novembre 2020, ainsi que les restrictions en matière de visites de logement ont entraîné une baisse significative des contacts et échanges avec les propriétaires bailleurs et explique l'atteinte partielle des objectifs fixés.

Néanmoins, malgré le contexte défavorable, le parc de logements IML a poursuivi son développement notamment sur des secteurs jusqu'ici non pourvus tels que l'agglomération de Paimpol, ou encore celles de Lamballe et Loudéac. De nouveaux partenariats ont pu être mis en œuvre favorisant une meilleure connaissance de l'intermédiation locative au niveau local.

#### Typologies des logements captés

Type de biens	Nombre de logements prévisionnels	Nombre de logements captés en 2020	% du prévisionnel réalisé
Studio / T1	16	5	31%
T2	4	6	150%
T3	4	1	25%
T4	0	3	300%
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>63%</b>

Bien que l'agence recherche prioritairement des petits logements, force est de constater que ces biens sont fortement prisés sur le marché locatif et que la concurrence avec les agences immobilières classiques est bien présente. Les avantages proposés par l'AIVS@22 en faveur des propriétaires (coûts de gestion et d'honoraires moindres, garantie contre les impayés de loyer et les dégradations), ne semblent pas suffisants pour convaincre certains bailleurs de nous confier leur bien. L'absence d'avantage fiscal (le conventionnement ANAH sans travaux n'est pas avantageux financièrement pour les logements de petites surfaces) ou encore les craintes vis-à-vis du public relogé sont les principaux arguments mis en avant par ces derniers en cas de rétractation.

Pour autant, 73% du parc logement IML capté en 2020 est constitué de petits logements (studio, T1 ou T2) ce qui atteste de la capacité de l'AIVS@22 à répondre aux attentes définies en la matière.

### Modalités de gestion du parc capté

Type de gestion	Prévisionnel	Réel 2021	% du prévisionnel réalisé
Mandat de gestion	14	10	71%
Sous-Location	10	5	50%
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>63%</b>

Le ratio concernant les modalités de gestion des logements captés s'inscrit quant à lui pleinement dans le respect de la convention et du cahier des charges relatif à l'intermédiation locative dans la mesure où une majorité de logement (plus de 66% du parc) relève de mandats de gestion.

Le recours à une sous-location est principalement mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec les bailleurs sociaux, ou comme gage de sécurisation temporaire du propriétaire. Dans les deux cas, le relogement durable du ménage sous-locataire est systématiquement recherché à travers la modalité de bail glissant.

## 2. Caractéristiques des ménages logés :

### Composition des ménages logés

	Nombre de ménages
<b>Personne isolée sans enfant</b>	12
<b>Personne isolée avec enfant(s)</b>	3
<b>Couple sans enfant</b>	2
<b>Couple avec enfant(s)</b>	/
<b>Autres (groupe d'adultes)</b>	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

L'AIVS@22 offre une solution de relogement alternative au parc social, et permet le développement sur le territoire des Côtes d'Armor d'un parc privé à vocation social, notamment pour les ménages isolés avec ou sans enfants qui ont représenté en 2020, 83% du public relogé.

## Situation logement des ménages avant l'IML

Type de logement/hébergement	Nombre de ménages
Sans domicile, 115	4
Structure d'hébergement (ALT, CHRS...)	5
Hébergement chez des tiers	5
Expulsion	2
Logement indécents	1
Sortant d'incarcération	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

83% des ménages relogés par l'AIVS@22 ne disposent pas de logement personnel avant leur entrée sur le dispositif d'intermédiation locative. A ce titre, l'agence s'inscrit pleinement dans la politique du logement d'abord. Les ménages logés cumulent souvent plusieurs problématiques (logement, budget, emploi, etc.) et nécessitent au-delà de la gestion locative adaptée mise en œuvre, un travail d'accompagnement social effectué par les différents membres du groupement solidaire. Une collaboration étroite entre la chargée de mission AIVS@22 et les travailleurs sociaux est alors mise en place afin d'offrir au ménage, toutes les garanties nécessaires au maintien en logement.

## Ressources des ménages relogés à l'entrée en logement

Ressources à l'entrée	Nombre de ménages
RSA	7
ARE	1
AAH	1
Retraite	3
Salaires (CDI, CDDI, CDD...)	6
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

Les ménages relogés disposent majoritairement de faibles ressources. Ceux qui exercent une activité professionnelle disposent certes d'un revenu plus important mais ne dépassant généralement pas le SMIC. Par ailleurs, au-delà de leur faible rémunération, leur situation professionnelle reste précaire de par le type de contrat dont ils sont soumis (CDDI, intérim, emploi saisonnier, temps partiel imposé par l'employeur), raison principalement évoquée par ces derniers pour justifier de la difficulté à accéder au logement.

Au vu de ces éléments, et de par sa connaissance des publics en situation de précarité, l'AIVS@22 s'efforce de rechercher des logements dont les coûts sont inférieurs au prix du marché, ou à inciter les propriétaires à procéder à un conventionnement ANAH, afin de bénéficier d'un plafond de loyer abordable. 40 % du parc capté en 2020 bénéficie ainsi d'un plafonnement des tarifs de location.

## Dispositif COSSE "Louer abordable"

Conventionnement ANAH		
Logement conventionné	6	40%
Logement non conventionné	9	60%
<b>Total</b>	<b>15</b>	

Enfin, dans le prolongement du point évoqué précédemment, vous trouverez ci-dessous, un focus relatif au prix moyens des loyers pratiqués au sein du parc IML par secteur géographique au titre de l'année 2020.

### Prix au m<sup>2</sup>

Prix moyen au m <sup>2</sup> des logements captés en 2020	
Saint-Brieuc	9,79 €
Lamballe	6,92 €
Dinan	-
Loudéac	7,62 €
Guingamp	10,60 €
Paimpol	5,61 €
Lannion	15,28 €
<b>Moyenne</b>	<b>9,30 €</b>

### III. LA GESTION LOCATIVE ADAPTEE

Au-delà de la mission première de captation, l'AIVS@22 assure et réalise le suivi financier, juridique, administratif et technique du parc logement mobilisé à travers sa mission de gestion locative de proximité. Cette dernière se caractérise par sa dimension préventive du traitement des difficultés ainsi que sa démarche pédagogique, tant auprès du locataire que du propriétaire.

La gestion locative de proximité est confiée en partie à l'agent immobilier ainsi qu'à l'agent administratif (secrétaire – comptable), sous la responsabilité du chef de service. Elle intervient tout au long du parcours logement : lors de la mobilisation du logement, lors de l'entrée dans les lieux, tout au long du bail ou du contrat de sous location, et lors de l'éventuel départ du ménage logé.

Les activités mises en œuvre en faveur de la gestion locative sont par conséquent multiples :

- Réaliser l'état des lieux entrants, la remise des clefs et la contractualisation du bail ou de la convention de sous-location,
- Mettre en œuvre la garantie VISALE contre les risques d'impayés et de dégradations,
- Assurer le suivi administratif et financier de la location / sous-location (avis d'échéance, quittances, décomptes de gestion, suivi des assurances, multirisques habitation, suivi et renouvellement des diagnostics, etc.),
- Garantir le suivi technique du logement (visite technique annuelle, gestion des sinistres, programmation et coordination d'artisans, etc.),
- Gérer les éventuels contentieux (impayés et troubles du voisinage) par des mesures préventives et/ou des procédures judiciaires.

La gestion locative de proximité est donc permanente car pleinement intégrée à la relation locative. Elle est rattachée aux contrats (mandats, bail, contrat de sous location) et intervient de ce fait durant toute la durée de ces derniers offrant ainsi aux locataires, une veille continue dont le principal enjeu est le maintien en logement.

## IV. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – FOCUS PAR TERRITOIRE

### TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC

#### NOMBRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML ACCORDEES

	2019	2020
Demande initiale	4	5
Renouvellement	-	4
Fin de mesure anticipée	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

Il est possible d'observer une nette augmentation de mesures initiées en 2020, passant de 4 à 9 mesures, soit plus du double. Cette progression s'explique par l'implantation progressive de l'AIVS@22 au sein des Côtes d'Armor.

#### TYPES DE MESURES EN FONCTION DES BESOINS REPERES

Origine	2019	2020
<u>Niveau 1</u> : Veille Sociale	2	2
<u>Niveau 2</u> : Accompagnement léger	2	5
<u>Niveau 3</u> : Accompagnement modéré	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

Plus de la moitié des mesures accordées concernent des accompagnements légers, de niveau 2. Cela signifie une relative autonomie des ménages, avec une capacité à se mobiliser dans le projet de réinsertion et dans l'appropriation du logement.

#### COMPOSITION FAMILIALE

Situation familiale	2019	2020
Personne isolée avec enfant(s)	1	2
Personne isolée sans enfant	2	5
Couple avec enfant(s)	-	1
Couple sans enfant	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

Il est possible d'observer une hétérogénéité de la composition des familles accompagnées dans le cadre de l'IML, sur le secteur de Saint-Brieuc. Toutefois, la majeure partie des ménages accompagnés est isolée et sans enfant.

### NATURE DES RESSOURCES DES MENAGES

Ressources	Nombre
Travail salarié	2
Indemnités de chômage	1
Indemnités journalières	-
Intérim	1
Invalidité	-
Retraite	-
RSA	3
AAH	2
Sans ressources	-
Autre	-

Nous constatons que les ressources des ménages sont diverses, la population la plus représentée étant les ménages bénéficiaires du RSA (1/3 des suivis).

### TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR :

	Nombre
Gestion budgétaire	9
Gestion administrative	9
Aide à l'installation / à l'appropriation du logement	9
Prévention de troubles du voisinage	-
Autre	-

Tous les accompagnements avaient pour objectif de travailler sur la régularisation administrative et financière, ainsi que sur l'aide à l'installation et à l'appropriation du logement. Les ménages bénéficiant de l'IML se retrouvent effectivement dans des situations précaires, avec des difficultés à se mobiliser dans les démarches de (ré)insertion sociale, notamment sur la question du logement.

## SITUATIONS AVANT LE DEBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Situation	Nombre
Rue / Squat / Urgence	-
Hébergé chez un tiers	3
Hébergement d'insertion	1
Logement inadapté au besoin du ménage	5
Autre	-

4 situations sur 9 était sans-logement avant que la mesure IML soit initiée. Les mutations et la sollicitation de l'IML car le logement ne correspondait pas aux besoins du ménage représentent quant à eux plus de la moitié des suivis de 2020.

## PROJET LOGEMENT EN FIN DE MESURE

	Nombre
Maintien	-
Relogement	4
Autre	-

Sur les 9 mesures accordées, 4 ont abouti avec l'idée d'un relogement en fin de mesure. L'IML offre à ces ménages un répit et du soutien face à une situation précaire. Cependant malgré le travail d'accompagnement réalisé, la stabilisation de la situation reste parfois difficile. Des impayés de loyers, ou troubles de voisinage ont pu être constatés pour certains ménages en sous-location. Ces situations engendrent des craintes auprès des propriétaires bailleurs qui se montrent alors défavorables au glissement de bail, obligeant de fait le ménage à travailler un nouveau projet de relogement.

## TERRITOIRE DE LANNION

### NOMBRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML ACCORDEES

	2019	2020
Demande initiale	2	3
Renouvellement	0	2
Fin de mesure anticipée		
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

En 2019, 2 accompagnements IML ont été mis en place sur le secteur de Lannion. En 2020, 3 mesures initiales ont été signées et 2 renouvellements ont été sollicités sur les mesures initiales de 2019.

Ceci démontre une augmentation progressive des accompagnements IML sur le territoire de Lannion, le dispositif se diffusant et se faisant reconnaître progressivement sur le territoire.

### TYPES DE MESURES EN FONCTION DES BESOINS REPERES

Origine	2019	2020
<b><u>Niveau 1</u> : Veille Sociale</b>		
<b><u>Niveau 2</u> : Accompagnement léger</b>	1	3
<b><u>Niveau 3</u> : Accompagnement modéré</b>	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

3 niveaux de mesures sont proposés dans le cadre de l'IML. En 2020, 3 mesures sur 5 étaient de niveau 3. Les difficultés étant souvent complexes et d'autres problématiques s'ajoutant à celle du logement telles que les problèmes de santé, les situations d'endettement, rupture ou conflits familiaux, addictions etc, un accompagnement de niveau 3 semble opportun.

### COMPOSITION FAMILIALE

Situation familiale	2019	2020
Personne isolée avec enfant(s)	1	1
Personne isolée sans enfant	1	3
Couple avec enfant(s)		
Couple sans enfant		
Autre : Personne isolée avec parent à charge		1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

Sur les 5 personnes accompagnées dans le cadre de l'IML, 3 personnes sont isolées sans enfant, 1 personne isolée avec enfant et une personne isolée avec son parent en situation de handicap dont elle a la charge. Les personnes isolées sont souvent fragilisées face aux situations de précarité liées au logement. La prise en charge d'un enfant ou d'un parent rend la situation d'autant plus angoissante. La recherche d'une stabilité et d'une sécurisation au sein d'un logement devient primordial. L'accompagnement social devient indispensable pour assurer cette stabilité acquise par l'intégration d'un nouveau logement.

### NATURE DES RESSOURCES DES MENAGES

Ressources	Nombre
<b>Travail salarié</b>	<b>2</b>
<b>Indemnités de chômage</b>	
<b>Indemnités journalières</b>	<b>2</b>
<b>Intérim</b>	
<b>Invalidité</b>	
<b>Retraite</b>	<b>1</b>
<b>RSA</b>	
<b>AAH</b>	
<b>Sans ressources</b>	
<b>Autre</b>	

Le public accueilli dans le cadre de l'IML peut présenter des situations distinctes et plus ou moins fragiles. Sur les 3 personnes accompagnées dans le cadre de l'IML, deux personnes perçoivent un salaire, malgré ces ressources, les personnes doivent faire face à des difficultés diverses et le salaire ne permet pas toujours de stabiliser la situation. Un accompagnement IML semble nécessaire pour soutenir la personne dans la gestion de ses difficultés administratives et financières et permettre une stabilisation dans le logement ou soutenir à la recherche d'un logement plus adapté.

Les autres personnes accompagnées perçoivent soit des indemnités chômage soit une retraite, ces ressources sont faibles et peuvent entraîner des situations de précarité (Expulsion, sans domicile, hébergés par des tiers...) L'AIVS@22 et l'accompagnement IML devient une opportunité pour ses personnes d'accéder à un logement autonome et parfois reprendre confiance en eux.

### TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR :

	Nombre
Gestion budgétaire	<b>5</b>
Gestion administrative	<b>5</b>
Aide à l'installation / à l'appropriation du logement	<b>5</b>
Prévention de troubles du voisinage	
Autre	

Sur les personnes accompagnées en 2020, l'accompagnement IML porte sur la gestion budgétaire et administrative. Avant leur entrée dans leur logement dans le cadre de l'AIVS®, les personnes ont connu un parcours d'errance ou un parcours logement instable et précaire. L'accompagnement IML permet de soutenir le public dans la gestion de leurs démarches permettant à terme de stabiliser leur situation au sein du logement.

### SITUATIONS AVANT LE DEBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Situation	Nombre
<b>Rue / Squat / Urgence</b>	<b>1</b>
<b>Hébergé chez un tiers</b>	<b>3</b>
<b>Hébergement d'insertion</b>	
<b>Logement inadapté au besoin du ménage</b>	
<b>Autre : Locataire chez un bailleur privé</b>	<b>1</b>

Avant d'intégrer un logement dans le cadre de l'AIVS®22, une personne était sur le dispositif d'urgence, une personne était hébergée chez un tiers et une personne était en situation d'expulsion auprès d'un bailleur privé. Avant d'intégrer leur logement, les personnes ont rencontrées un parcours d'insécurité et d'instabilité engendrant des réticences de la part des bailleurs privés ou sociaux, l'accompagnement IML a pour but de soutenir le public et l'aider à accéder et se maintenir dans un logement autonome.

Par exemple, l'AIVS®22 et l'accompagnement IML ont permis à une personne en procédure d'expulsion dans le parc privé d'accéder à un logement du parc social, (dans un premier temps, en sous location) et proposer des garanties au bailleur social. Au terme de l'accompagnement IML, la personne pourra devenir locataire de son logement et stabiliser sa situation.

### PROJET LOGEMENT EN FIN DE MESURE

	Nombre
<b>Maintien</b>	4
<b>Relogement</b>	1
<b>Autre</b>	

Une IML a permis de reloger une personne dans un logement du parc public, les deux autres IML ont permis d'assurer le maintien dans le logement du parc privé géré par l'AIVS.

## **TERRITOIRE DE GUINGAMP**

### **NOMBRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML ACCORDEES**

	2019	2020
Demande initiale	2	7
Renouvellement	0	2
Fin de mesure anticipée	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

Les mesures accordées en 2020 concernent le secteur de Guingamp et de Bourbriac. Nous observons une augmentation considérable de mesures initiées, passant de 2 à 9 mesures, ceci étant expliqué par l'implantation progressive de l'AIVS@22 sur le territoire.

### **TYPES DE MESURES EN FONCTION DES BESOINS REPERES**

Origine	2019	2020
<b><u>Niveau 1</u> : Veille Sociale</b>	0	6
<b><u>Niveau 2</u> : Accompagnement léger</b>	2	3
<b><u>Niveau 3</u> : Accompagnement modéré</b>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

Les personnes sont en règle générale en capacité de vivre dans un logement autonome, aussi la majorité des accompagnements sont de la veille sociale (2/3 des mesures), ou des accompagnements légers (1/3) : il n'y a pas de mesures visant à un accompagnement modéré à l'heure actuelle. Pour une situation en particulier, la personne est accompagnée par un mandataire judiciaire. L'accompagnement IML permet d'aider à la bonne occupation du logement (entretien, relations avec le voisinage).

### **COMPOSITION FAMILIALE**

Situation familiale	2019	2020
Personne isolée avec enfant(s)	0	0
Personne isolée sans enfant	2	5
Couple avec enfant(s)	0	1
Couple sans enfant	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

En 2019, les ménages concernés par l'IML sont isolés et sans enfant. En 2020, cette même composition familiale représente la majorité des ménages suivis, néanmoins il apparait des couples avec et sans enfant, liés à la captation de logements plus grands (type 4).

### NATURE DES RESSOURCES DES MENAGES

Ressources	Nombre
Travail salarié	2
Indemnités de chômage	1
Indemnités journalières	
Intérim	
Invalidité	
Retraite	1
RSA	3
AAH	2
Sans ressources	
Autre	

Les logements loués sont adaptés aux minimas sociaux. Les ménages accompagnés ont tous des revenus.

### TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR :

	Nombre
Gestion budgétaire	3
Gestion administrative	8
Aide à l'installation / à l'appropriation du logement	1
Prévention de troubles du voisinage	2
Autre	

Les personnes sont accompagnées dans la demande d'allocation logement et la demande FSL accès. Ces démarches sont difficiles à faire pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de remplir des dossiers. L'accompagnement régulier, 2 fois par mois, permet de faire le point avec les ménages et d'orienter si besoin vers les partenaires (MDD, CMP, centre social, GEM...)

### SITUATIONS AVANT LE DEBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Situation	Nombre
Rue / Squat / Urgence	3
Hébergé chez un tiers	6
Hébergement d'insertion	
Logement inadapté au besoin du ménage	
Autre	

Toutes les personnes étaient dans des situations précaires, concernant des ménages sans-abri (1/3 des situations) ou sans-logement (2/3 des situations). La solution de relogement à travers l'IML est significativement opportune au rétablissement progressif de la situation globale des ménages.

### PROJET LOGEMENT EN FIN DE MESURE

	Nombre
Maintien	3
Relogement	
Autre	

Les accompagnements ne sont pas encore tous terminés. Les personnes se sont maintenues dans le logement à la fin de la mesure IML.

## TERRITOIRE DE LAMBALLE

Le territoire de Lamballe a fait l'objet d'une mesure d'accompagnement, aussi l'aspect qualitatif n'a pas été développé au vu du manque de recul de l'action sur ce secteur.

### NOMBRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML ACCORDEES

	2019	2020
Demande initiale	0	1
Renouvellement		
Fin de mesure anticipée		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### TYPES DE MESURES EN FONCTION DES BESOINS REPERES

Origine	2019	2020
<u>Niveau 1</u> : Veille Sociale		
<u>Niveau 2</u> : Accompagnement léger		
<u>Niveau 3</u> : Accompagnement modéré		1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### COMPOSITION FAMILIALE

Situation familiale	2019	2020
Personne isolée avec enfant(s)		1
Personne isolée sans enfant		
Couple avec enfant(s)		
Couple sans enfant		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### NATURE DES RESSOURCES DES MENAGES

Ressources	Nombre
Travail salarié	1
Indemnités de chômage	
Indemnités journalières	
Intérim	
Invalidité	
Retraite	
RSA	
AAH	
Sans ressources	
Autre	

### TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR :

	Nombre
Gestion budgétaire	1
Gestion administrative	1
Aide à l'installation / à l'appropriation du logement	1
Prévention de troubles du voisinage	1
Autre	1

### SITUATIONS AVANT LE DEBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Situation	Nombre
Rue / Squat / Urgence	
Hébergé chez un tiers	
Hébergement d'insertion	1
Logement inadapté au besoin du ménage	
Autre	

**PROJET LOGEMENT EN FIN DE MESURE**

	<b>Nombre</b>
<b>Maintien</b>	1
<b>Relogement</b>	
<b>Autre</b>	

## V. CONCLUSION :

Véritable dispositif au service de l'accès au logement, l'intermédiation locative a poursuivi son développement au titre de l'année 2020.

La collaboration des associations (Adaléa, Amisep, Penthièvre Actions et Stéréden) du groupement permet d'offrir une réponse unique d'accompagnement en lien avec les besoins repérés sur le Département.

Le travail de mise en réseau et partenariat de l'AIVS®22 se poursuit et les liens entre les acteurs de terrain se renforcent, notamment avec la DDCS 22 et le SIAO. Les quatre associations sont par ailleurs des acteurs primaires dans la mise en œuvre de ce dernier service (au titre des antennes-relais ou de la gestion détenue par Adalea).

Enfin, les résultats obtenus, tant en termes de captations de logements, qu'en termes de ménages relogés et de maintien en logement grâce au travail d'accompagnement social mené, nous font chaque jour prendre davantage conscience de l'utilité et de la plus-value apportées par ce dispositif en faveur des ménages les plus modestes, en s'inscrivant pleinement dans la politique du Logement d'Abord porté par le Gouvernement.